



# Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

---

## Avis Public

### Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2020-2021-2022

Avis Public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier int. de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton que le rôle d'évaluation 2020-2021-2022 a été déposé au bureau municipal, 66 chemin Auckland, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer au bureau municipal, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin ;
2. La demande doit être déposée au bureau municipal situé au 66 chemin Auckland à Saint-Isidore-de-Clifton, Qc J0B 2X0 ou y être envoyée par courrier recommandé ;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le **1<sup>er</sup> mai 2020** et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 202-97 adopté par la municipalité de St-Isidore-d'Auckland le 3 septembre 1997.

N.B.: Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi recommandé du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, le demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé, à Saint-Isidore-de-Clifton, 22 octobre 2019.

Gaétan Perron, directeur général int.